

# Étude annuelle sur l'activité des Agents Sportifs FFBB

# Saison 2016/17

La profession d'Agent Sportif consiste à mettre en rapport un joueur, une joueuse ou un entraîneur de basket professionnel avec un club. Cette prestation, lorsqu'elle se conclut par la signature d'un contrat de travail entre les parties, permet à l'agent sportif d'être rémunéré jusqu'à 10% du montant du contrat. L'Agent Sportif est mandaté par l'une ou l'autre des parties signataire du contrat de travail.

Contrairement à d'autres pays, la France règlemente l'activité d'Agent Sportif qui nécessite pour les personnes souhaitant l'exercer sur le sol français, d'être titulaire de la licence délivrée par la Fédération sportive concernée ou, pour les ressortissants étrangers, de justifier d'un niveau de qualification minimum pour être autorisé à exercer.

La Commission des Agents Sportifs FFBB est compétente pour la mise en œuvre des dispositions légales régissant cette profession et le contrôle des Agents Sportifs exerçant dans le domaine du basketball sur le territoire français. Ce nouveau mandat 2016-20 a permis de déterminer une feuille de route ambitieuse, visant à permettre à ces acteurs incontournables de notre sport d'exercer pleinement leur DROITS, tout en s'assurant qu'ils respectent leurs DEVOIRS. Le chantier est vaste, le chemin semé d'embûches, mais il doit nous amener à terme, à démystifier cette profession et s'assurer de la régularité des pratiques de ceux qui l'exercent.

C'est dans ce cadre, que j'ai proposé que la feuille de route intègre la production d'une étude annuelle sur cette profession parfois décriée, source de nombreux fantasmes, mais qui à la lumière des données objectives, apparaît bien éloignée des lieux communs qui lui sont associés. Bien entendu, cette étude va s'enrichir au cours des saisons, se vaudra de plus en plus pertinente au fil du temps, ce qui permettra de pouvoir enfin, obtenir une analyse objective de cette activité, d'en comprendre les enjeux et les éventuelles dérives.

Les difficultés actuelles dans le suivi et le contrôle de l'activité des Agents Sportifs FFBB n'ont permis d'exploiter que les données des principales divisions du basket français, à savoir la PROA, PROB et NM1 pour le secteur masculin et la LFB et la LF2 pour le secteur féminin. Ces statistiques sont établies à partir du croisement des documents que les Agents Sportifs FFBB doivent produire à la Commission des Agents Sportifs et des données communiquées par les organes de contrôle de gestion de la FFBB et de la LNB que je remercie ici pour leur parfaite collaboration.

Cette étude vise donc à proposer un premier panorama de l'activité des Agents Sportifs FFBB sur les plus hautes divisions du basket français. Par définition, elle exclut les divisions inférieures (à la NM1/LF2) qui vont faire l'objet au cours de ces prochaines saisons d'une attention toute particulière de la FFBB, et notamment par la Commission des Agents Sportifs avec la possibilité de placer des Joueurs d'Intérêt Général, elle exclut également ceux qui exercent l'activité d'Agent Sportif sans licence FFBB, pour lesquels des actions sont et seront engagées pour sanctionner ces pratiques illégales.

Je conclurai en invitant les lecteurs à proposer toute évolution qu'ils estimeraient nécessaire à l'amélioration de cette étude et en rappelant la nécessaire collaboration de tous les acteurs du basket français pour la réalisation de la feuille de route fixée à la Commission.



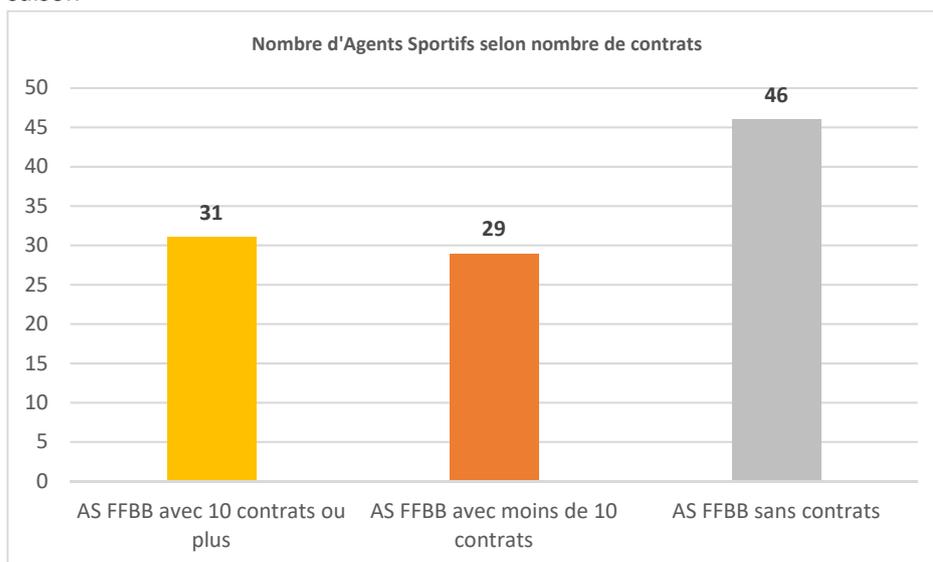
Stéphane KROEMER - Président de la Commission des Agents Sportifs FFBB

## Données globales:

### À retenir :

- 841 contrats de travail Joueurs/Entraîneurs signés avec l'intervention de 60 Agents Sportifs FFBB (sur 106 Agents Sportifs FFBB au 01/07/16)
- 31 agents sportifs qui sont intervenus sur au moins 10 contrats et qui représentent autour de 90% du marché
- Un total de commissions versées par les clubs aux Agents Sportifs FFBB de 3 844K€, soit :
  - Une commission moyenne de 4 570€
  - Un total moyen de commissions perçues par Agent Sportif FFBB de 64K€

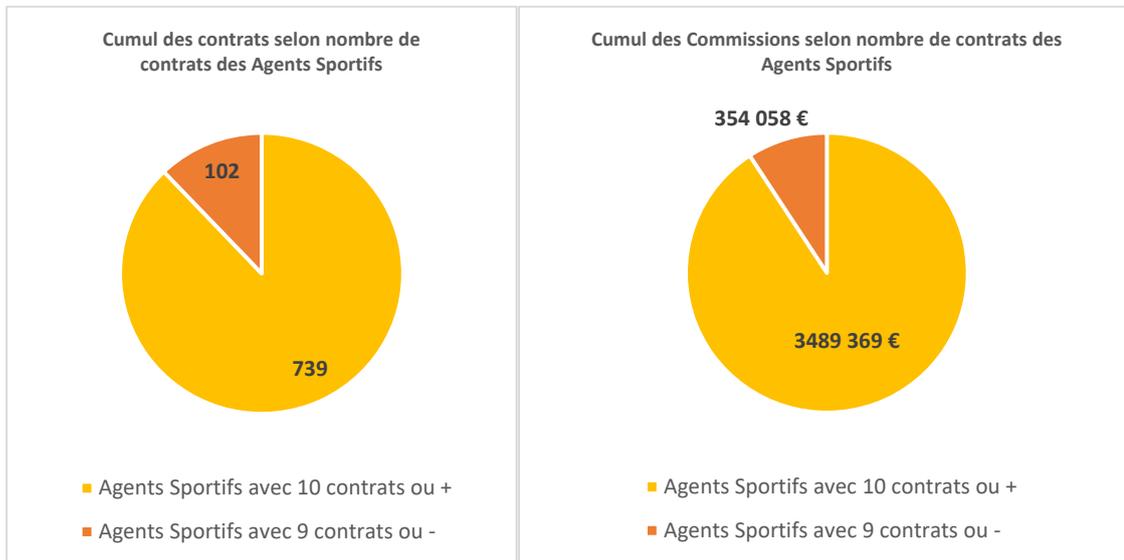
- 841 contrats de travail de joueur/euse ou entraîneur signés avec l'intermédiaire d'un Agent Sportif FFBB
- 60 Agents Sportifs FFBB sont intervenus pour la signature d'au moins un contrat de travail (dont la moitié (31) pour 10 contrats de travail ou plus) sur 106 Agents Sportifs FFBB en début de saison



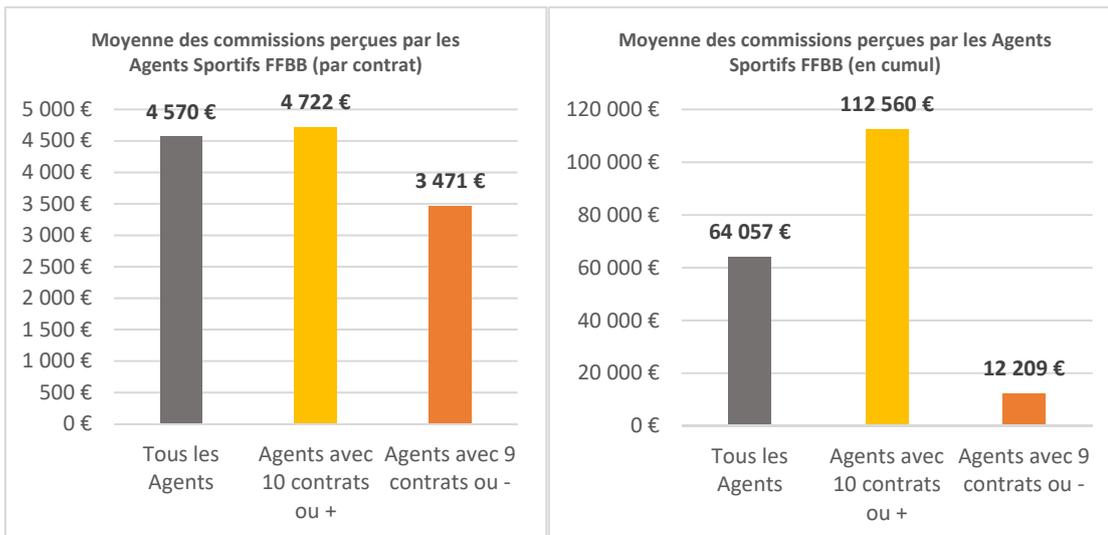
*La suite des données présentées, exclura les 46 Agents Sportifs FFBB n'ayant pas eu d'activité au cours de la saison 2016/17.*

*De même, certaines données seront présentées pour les seuls 31 Agents Sportifs FFBB avec 10 contrats ou + (graphes avec fond gris)*

- Agents Sportifs avec 10 contrats ou plus représentent autour de 90% du marché



- 3 844K€ d'honoraires versées par les clubs aux 60 Agents Sportifs FFBB ayant une activité au cours de la saison 2016/17, soit en moyenne :
  - 4 570€ de commission / contrat signé
  - 64K€ de commissions cumulées / Agents Sportifs FFBB

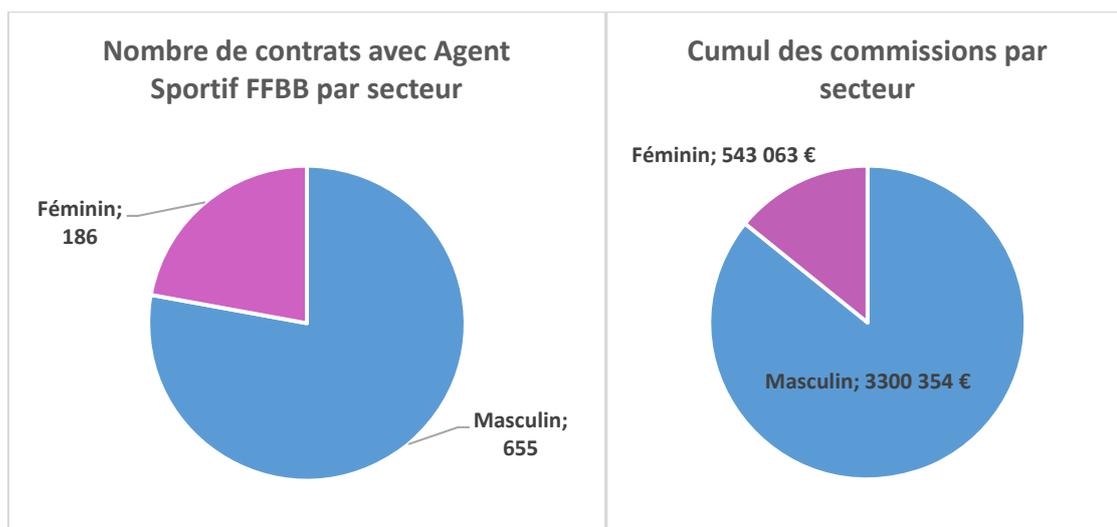


**Données par secteur (masculin/féminin) :**

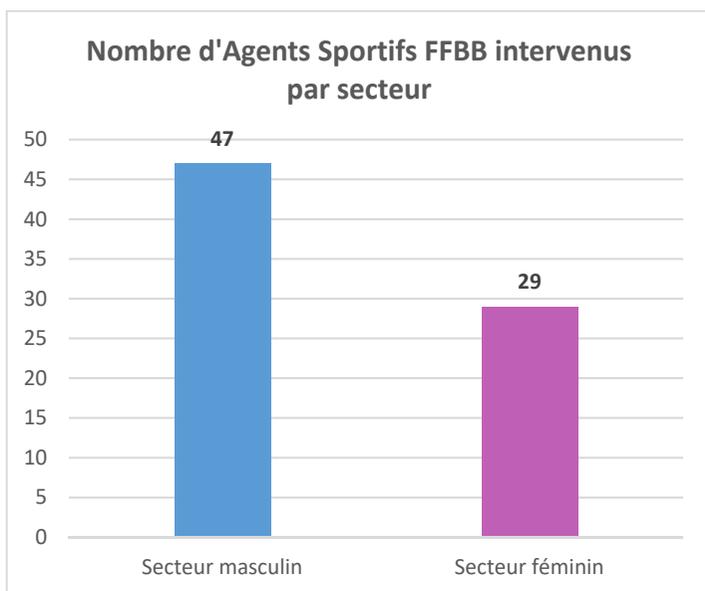
A retenir:

- 4 contrats sur 5 (78%) conclus avec un Agent Sportif FFBB concernent le secteur masculin qui voit intervenir à peine 2 fois plus d'Agents Sportifs FFBB que dans le secteur féminin
- Sauf exceptions, concentration de l'activité des Agents Sportifs FFBB dans l'un des secteurs masculin ou féminin
- Forte hétérogénéité des commissions cumulées perçues par les 31 Agents Sportifs FFBB avec 10 contrats ou + (20 à 350K€)

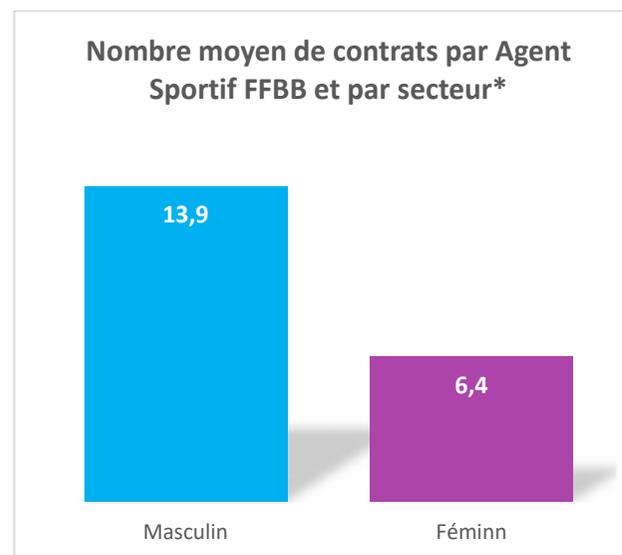
- Prépondérance du secteur masculin (PROA/PROB/NM1) qui représente plus de  $\frac{3}{4}$  des contrats signés avec un Agent Sportif FFBB (78%) et 86% des commissions versées aux Agents Sportifs FFBB :



- 47 Agents Sportifs FFBB sont intervenus dans le secteur masculin, pour 29 dans le secteur féminin

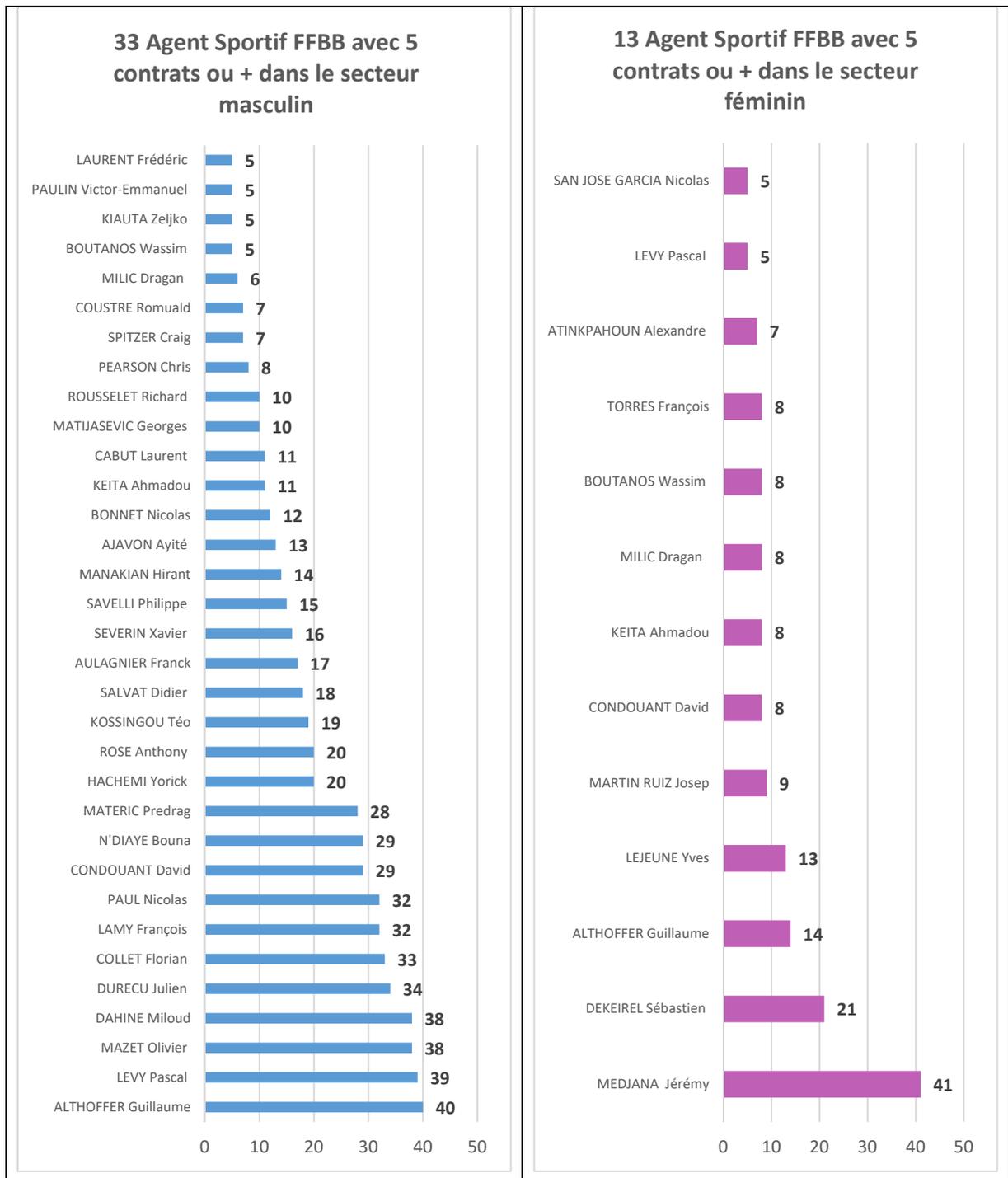


- Un Agent Sportif intervenant dans le secteur masculin le fait sur 2 fois plus de contrats que dans le secteur féminin :

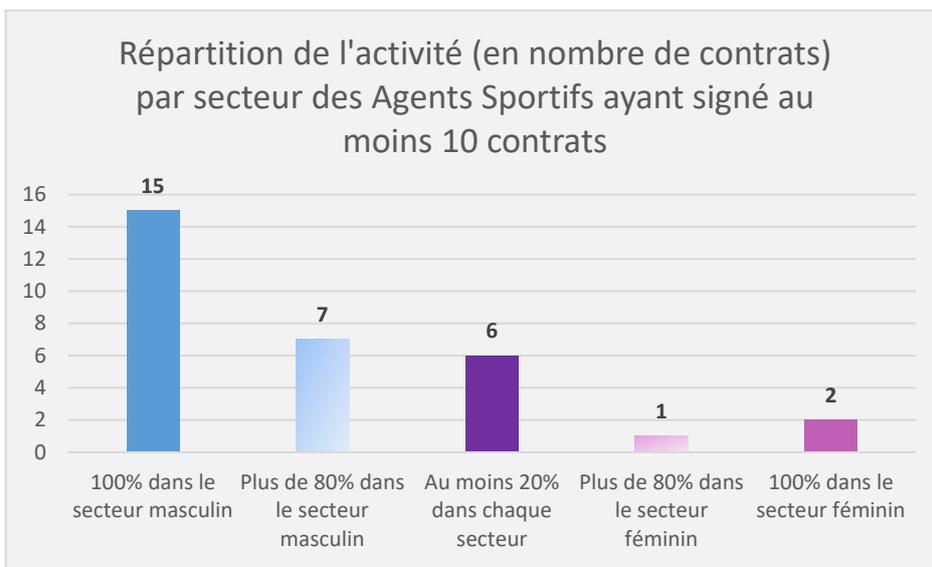


*\* Données pour les Agents Sportifs ayant au moins un contrat dans le secteur concerné*

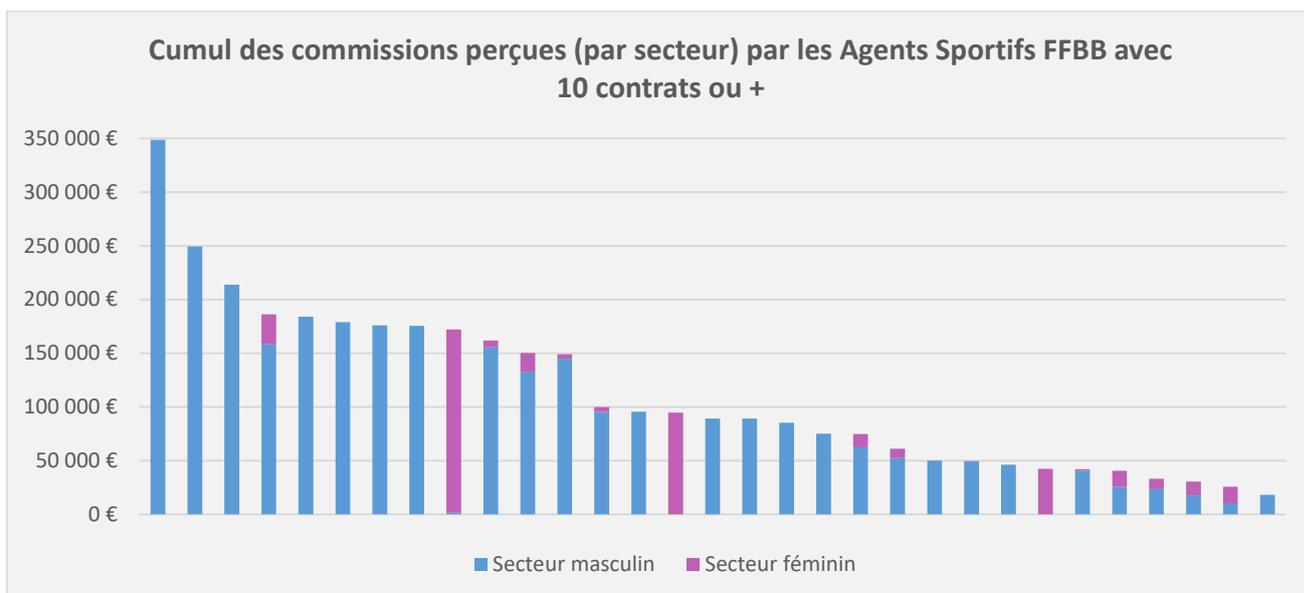
- Près de 3 fois plus d'Agents Sportifs FFBB avec 5 contrats ou + dans le secteur masculin que dans le secteur féminin



- A quelques exceptions près, activité des Agents Sportifs FFBB concentrée sur un des secteurs masculin ou féminin. Ainsi, sur les 31 Agents Sportifs FFBB intervenus sur au moins 10 contrats :
  - 22 ont signé 80% ou plus de leur mandat dans le secteur masculin (dont 15 à 100%)
  - 3 ont signé 80% ou plus de leur mandat dans le secteur féminin
  - Seulement 6 Agents Sportifs FFBB présentent une activité « significative » dans les secteurs masculin et féminin



- Les agents avec 10 contrats ou + ont perçu de moins de 20K€ à près de 350K€ de commissions au cours de la saison 2016/17

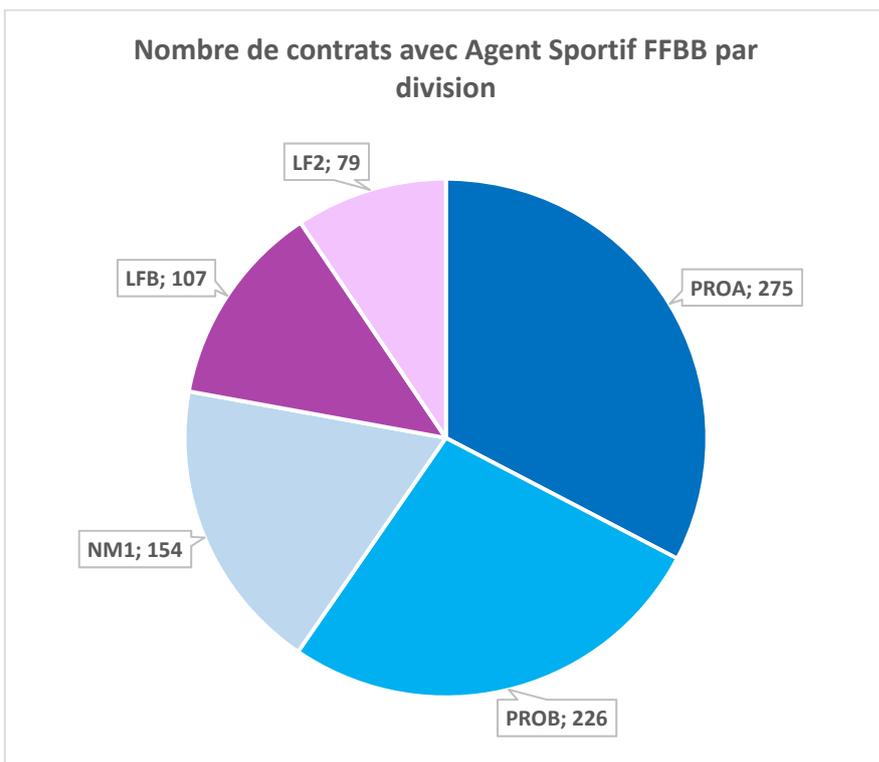


## **Données par division (PROA/PROB/NM1/LFB/LF2) :**

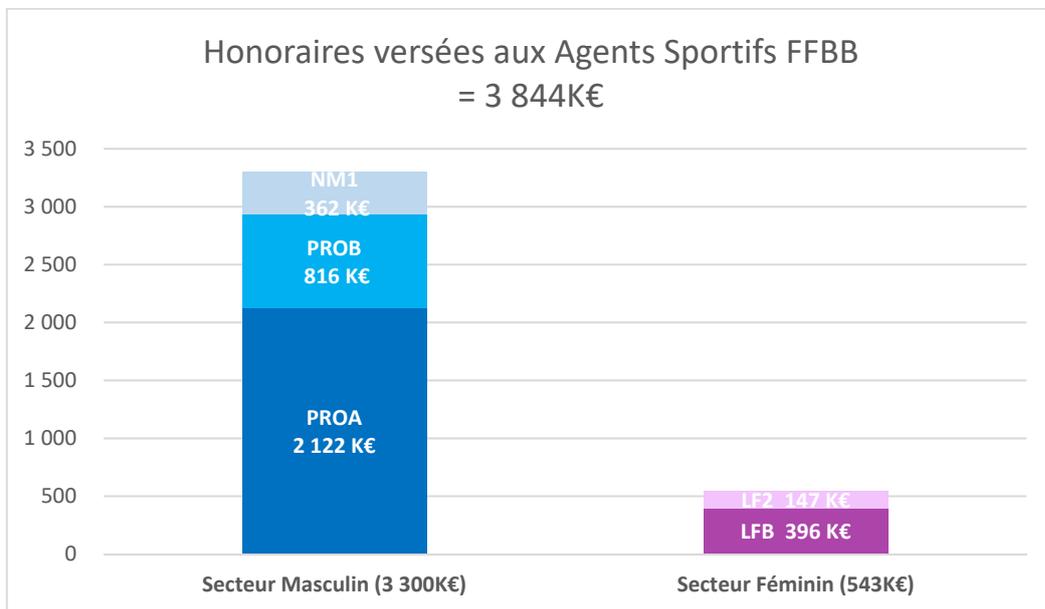
A retenir:

- Clubs LNB =
  - 60% des contrats signés avec un Agent Sportif FFBB
  - 76% des commissions versées aux Agents Sportifs FFBB
- Si le chiffre d'affaire des Agents Sportif FFBB est 2 fois plus important en PROB qu'en LFB, la commission moyenne par contrat est légèrement supérieure dans la division féminine
- Volume d'activité des Agents Sportifs fortement différenciée selon les divisions

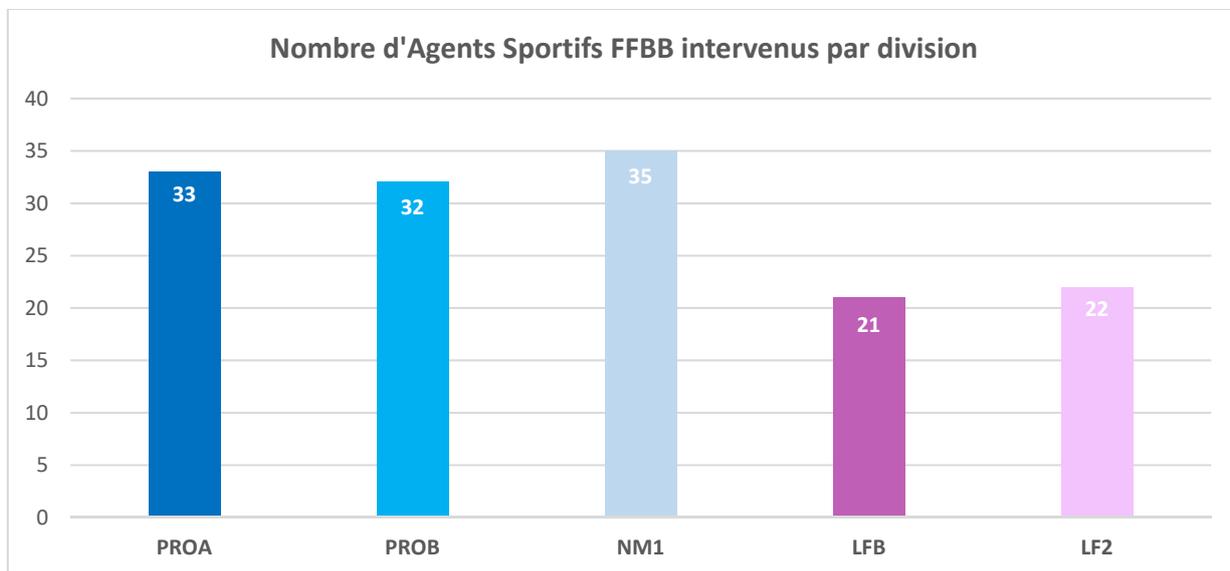
- Nombre de contrats avec Agent Sportif FFBB par division corrélé avec :
  1. Nombre de clubs de la division (18 en PROA et PROB, 17 en NM1 hors CFBB, 12 en LFB et 11 en LF2 hors CFBB)
  2. Budget moyen de la division
- 60% des contrats signés avec Agent Sportif FFBB concernent les clubs LNB



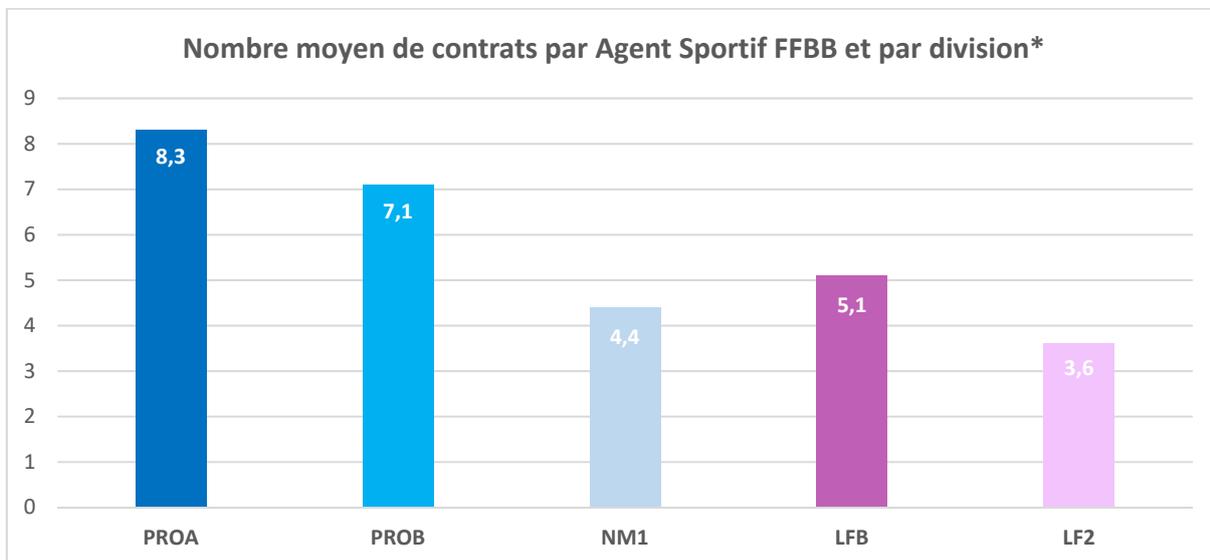
- Un total d'honoraires versés aux Agents Sportifs FFBB de 3 844K€, dont plus de 85% dans le secteur masculin (76% uniquement par des clubs LNB)



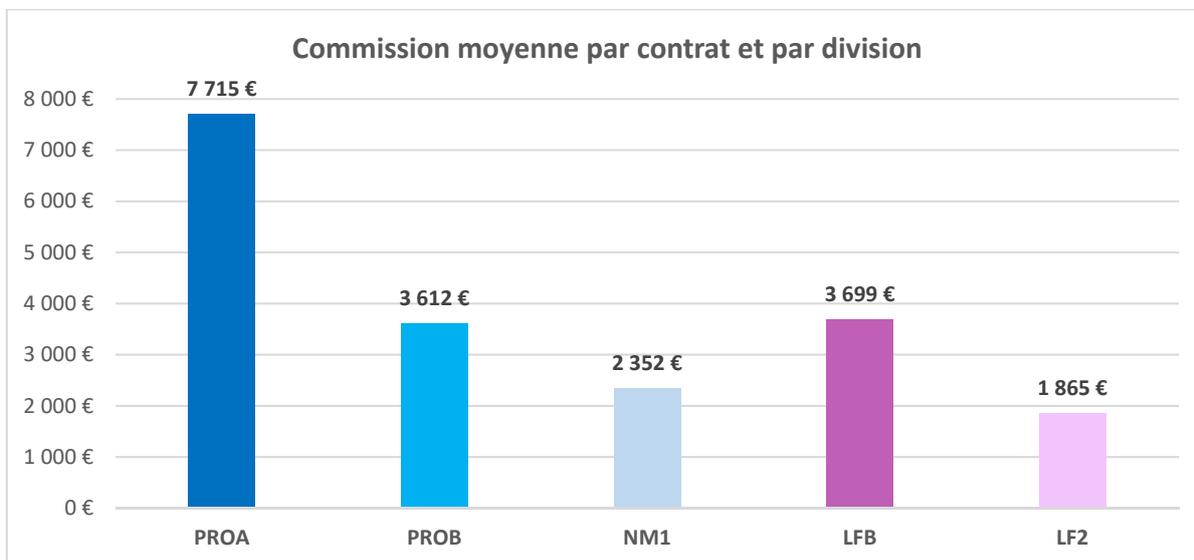
- Nombre d'Agents Sportifs FFBB équivalent dans les divisions de chaque secteur (masculin ou féminin), même si le volume de leur activité diffère selon les divisions



- Nombre de contrats par Agent Sportif FFBB et par division en corrélation avec le budget moyen de chaque division



- Par contre, la commission moyenne perçue par contrat est légèrement supérieure en LFB par rapport à la PROB



- Volume d'activité des Agents Sportifs fortement différenciée selon les divisions

